

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE

Arrêté n° 2013-21 portant inscription au titre des monuments historiques
de l'église Saint-Saturnin à Cusset (Allier)

Le préfet de la région Auvergne,
préfet du département du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 13 décembre 2012

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'église **Saint-Saturnin de Cusset (Allier)**, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, étant l'œuvre du célèbre architecte Lassus, qui réalisa là un monument homogène et de grande qualité,

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrite au titre des monuments historiques l'église **Saint-Saturnin à Cusset (Allier)**, en totalité, y compris les autels, la chaire et les autres éléments fixés, située sur la parcelle n°215 figurant au cadastre section BT et appartenant à la commune depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié à la conservation des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

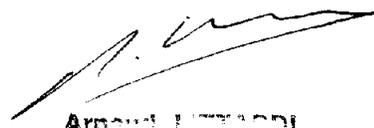
26 FEV. 2013

Fait à Clermont-Ferrand le

Le Préfet de la région d'Auvergne,

Eric DELZANT

Certifié Conforme


Arnaud LITTARDI
Directeur régional de l'Archéologie

Département :
ALLIER

Commune :
CUSSET

Section : BT
Feuille : 000 BT 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 27/11/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Vichy
8, rue du Bief BP 92 03307
03307 CUSSET CEDEX
tél. 04 70 30 85 09 - fax 04 70 97 48 71
cdf.vichy@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

